Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail
et des Solidarités

ARRETE
Fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département de la Manche

Le Directeur de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de la Manche,

VU le Code du travail notamment ses articles L.2234-4 à 7 et R.2234-1 à 4 et D.2622-4,

VU l'arrêté ministériel du 1er septembre 202 portant nomination de Monsieur Christophe Lecomte en qualité de directeur de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Manche,

VU la décision de la directrice de la DREETS de Normandie en date du 25 octobre 2022 ayant arrêté la liste des organisations syndicales représentatives au sens des articles L.2234-4 et suivants du Code du travail,

VU les désignations de leurs représentants effectuées par les organisations professionnelles interprofessionnelles ou multi professionnelles représentatives au niveau national et par les organisations syndicales considérées comme représentatives au titre des articles sus visés dans le département.

ARRETE

Article 1er : L'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation est composé, outre le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités ou de son suppléant, de la façon suivante :

- Au titre du MEDEF :
Titulaire : Daniel GUERIN
Suppléant : non désigné

- Au titre de la CPME :
Titulaire : Jean-Philippe NORMAND
Suppléant : non désigné

- Au titre de l'U2P :
Titulaire : Jean-Denis MESLIN
Suppléant : Fabrice SUZANNE

- Au titre de l'UDES :
Titulaire : Manuella AMIOT
Suppléant : non désigné

➢ Au titre de la CFDT :
Titulaire : Jonathan JARRIGE
Suppléant : Jean-Luc MICHEL

➢ Au titre de l'UNSA :
Titulaire : Olivier LAFFITTE
Suppléant : Coralie BENACCHIO

➢ Au titre de la CFE/CGC :
Titulaire : Eric GROULT
Suppléant : Eric HASLEY

➢ Au titre de FO :
Titulaire : Sandrine GAMBLIN
Suppléant : non désigné

➢ Au titre de la CGT :
Titulaire : Nathalie BAZIRE
Suppléant : non désigné

Article 2 : Le directeur de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Manche est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Manche.

Article 3 : L'arrêté fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département de la Manche en date du 04 juin 2021 est abrogé.

Fait à Cherbourg le 09 MARS 2023

Le directeur Départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de la Manche,

Christophe LECOMTE

Voie de recours :
La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois auprès de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Caen. La décision contestée doit être jointe au recours.